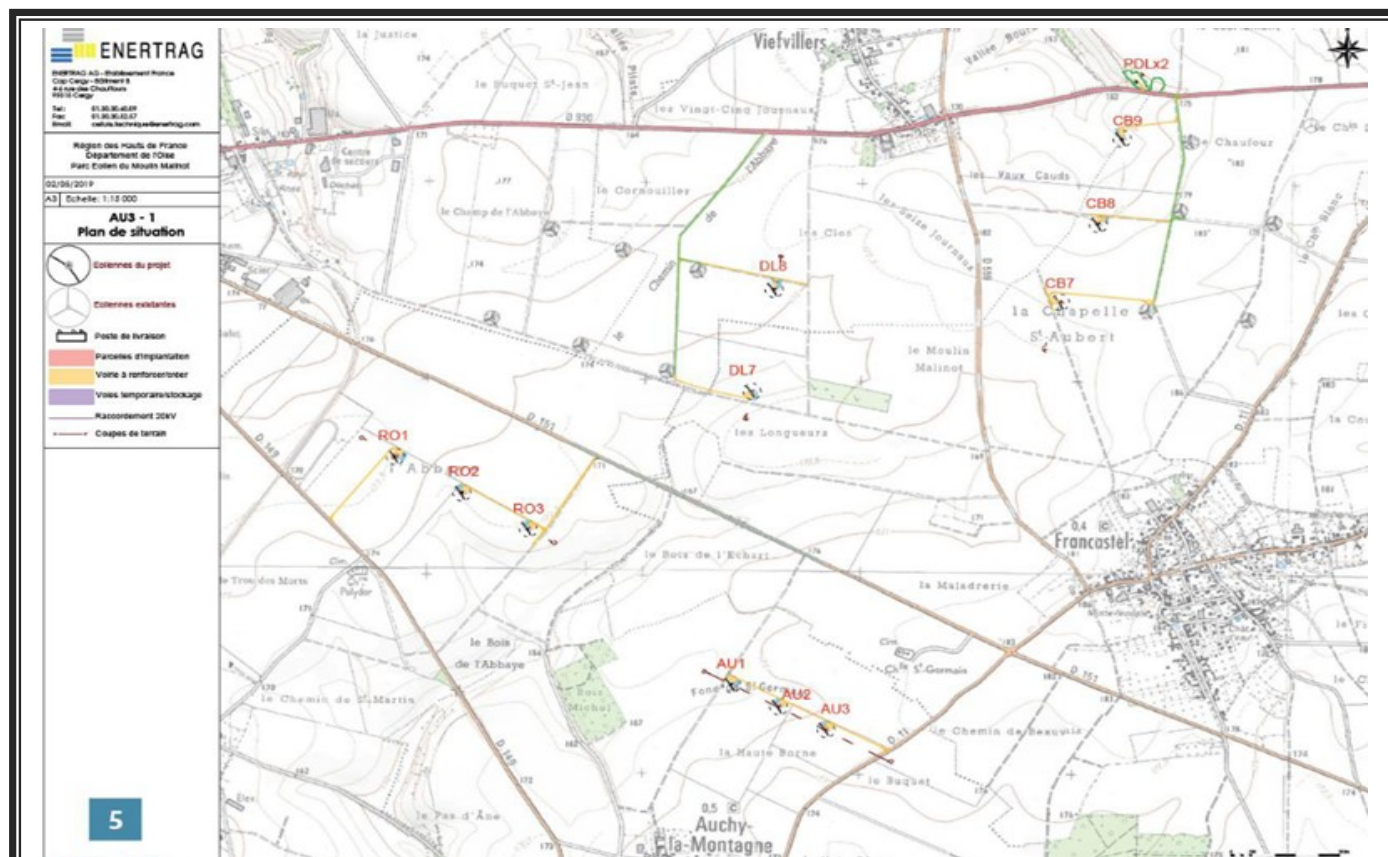




Après avoir pesé les avantages des éoliennes (abondance et caractère inépuisable de l'énergie éolienne, retombées fiscales pour les collectivités locales) ainsi que leurs inconvénients (dénaturation des paysages, effets d'encerclement, nuisances sonores, coût de démantèlement des éoliennes en fin

de vie), Jean-Louis SEVEQUE a émis le 6 décembre dernier, un avis défavorable à la création du parc éolien du Moulin Malinot.

Désormais la décision finale sera prise par Madame la Préfète début 2022, soit 15 ans après les premières réflexions ayant initié ce projet.

PROJET D'INSTALLATION D'UNE ANTENNE ORANGE

Orange a sollicité très récemment notre commune pour l'installation d'un pylône d'antenne de réseau téléphonique 4G, afin d'améliorer la réception des zones de Francastel, Viefvillers et d'Ourcel-Maison. L'étude de son implantation est actuellement en réflexion.

Si vous souhaitez des renseignements sur les conséquences de ce type d'infrastructure, telles que la cartographie actuelle des pylônes par opérateur ou l'exposition aux ondes, vous pouvez consulter le site internet de l'agence nationale des fréquences ANFR. <https://www.anfr.fr>

NOUVEAU STATIONNEMENT PRES DE L'ÉCOLE

Près des ateliers municipaux, rue des Ormeaux, de nouveaux emplacements de parking ont été aménagés. Ces derniers permettent, entre autres, aux parents de se garer lorsqu'ils viennent récupérer leurs enfants aux sorties scolaires. Le trottoir situé de l'autre côté de la chaussée, près du parking de la Mairie, peut ainsi rester libre pour la circulation piétonnière en toute sécurité de nos collégiens et écoliers.



DISTRIBUTION DE BOUTEILLES D'EAU

L'Agglomération du Beauvaisis met à disposition des **femmes enceintes et nourrissons (0 à 6 mois) 2 bouteilles d'eau** par personne par jour.

Si vous êtes concernés, vous pouvez venir retirer vos bouteilles d'eau en **mairie** lors d'une permanence, tous les jeudis de 19 heures à 20 heures.



TRANSFERT DE LA COMPETENCE DE L'EAU

Depuis le 1^{er} juillet 2021, la compétence de gestion de l'eau de notre commune est reprise par la Communauté d'agglomération du Beauvaisis qui sous-traitera à un interlocuteur spécialisé sa gestion. La mise en place est encours et laborieuse ce qui entraine les retards de facturation que vous avez pu constater. La Mairie reste votre interlocuteur privilégié pour vos demandes de travaux diverses sur votre compteur ou réseau d'eau.

URBANISME : SAISINE PAR VOIE ELECTRONIQUE (SVE)

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la SVE s'applique également aux demandes d'autorisation d'urbanisme. Grâce à la dématérialisation, vous pouvez saisir et déposer toutes les pièces d'un dossier directement en ligne. Plus besoin d'imprimer vos demandes en de multiples exemplaires, d'envoyer des plis en recommandé. Une fois déposée, votre demande sera transmise aux services d'instruction par voie dématérialisée.

Vous avez un projet de construction, d'aménagement ou de démolition ? Vous souhaitez faire une déclaration préalable de travaux ou demander un certificat d'urbanisme ? Connectez-vous à

<https://urbanisme.beauvaisis.fr>

Identifiez-vous et formulez votre demande.

Vous disposez toujours de la possibilité de déposer votre demande au format papier auprès de votre commune qui reste votre interlocuteur privilégié pour vous accompagner tout au long de la procédure.

Le site baptisé AD'AU (Assistance aux Demandes d'Autorisations d'Urbanismes), accessible par <https://psl.service-public.fr> vous permet de constituer votre demande de manière simple et rapide, en vous guidant à chaque étape.

La saisie de quelques informations ciblées vous permettra d'éditer le bon formulaire CERFA, automatiquement pré-rempli accompagné de la liste des pièces justificatives à fournir.

Un service simple qui réduit les risques de rejet des dossiers !

LE BUDGET COMMUNAL 2021

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité les propositions du budget primitif de l'exercice 2021:

Fonctionnement :

Dépenses	652 878,00 €
Recettes	652 878,00 €

Investissement :

Dépenses	716 576,00 €
Recettes	716 576,00 €

Les principaux travaux effectués 2020/2021:

Aménagement Rue des Ormeaux	247 330 €	Aménagement Mare Place verte & création places de parking	167 520 €
Subvention Conseil Départemental	146 400 €		
Reste à charge pour la Commune	100 930 €	Subvention Conseil Départemental	28 100 €
		Subvention Conseil Régional	46 850 €
		Subventions DETR et FDC	56 990 €
		Reste à charge pour la Commune	35 580 €